



MAIRIE DE CHEU 89600
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Mmes Christèle CROCHOT, Julie SCAVAZZA, Jessie BOURSIN, Michèle CHARREAU, Fanny PEREIRA

M. Maurice HARIOT, Pascal MILLON, Jean-Michel REMY, Jean-Christophe BURTIN

Excusés : Mme Magali SCHIERER-ALLIE, qui donne pouvoir à Mme Julie SCAVAZZA

M. Jean-Claude SCHERY, qui donne pouvoir à M. Pascal MILLON

M. Matthieu ROY, qui donne pouvoir à M. Maurice HARIOT

M. Hervé DUBUC, qui donne pouvoir à M. Jean-Michel REMY

M. Jérôme PARIS

M. Sébastien OLLIVIER

Secrétaire de séance : Mme Michèle CHARREAU

1. **Approbation du Conseil Municipal du 21 septembre 2021**
2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 21 septembre 2021**
3. **Département : demande de subvention Commerce**

En 2019, la Mairie a fait une demande de subvention, auprès du Département, concernant la création du commerce. Afin d'instruire cette demande, le Département a besoin une délibération complémentaire détaillant les dépenses liées seulement au commerce et non au projet global.

4. **Département : demande de subvention Village de l'Yonne**

Idem qu'au point 3, la Mairie a fait une demande de subvention intitulée Village de l'Yonne. Cette subvention est éligible pour le déplacement du monument aux morts et l'accessibilité de la Mairie. Le Département subventionne à hauteur de 30 % d'un montant maximum de 30 000 €. Il souhaite aussi, pour cette demande, une délibération complémentaire détaillant les dépenses liées au déplacement du monument aux morts et l'accessibilité de la Mairie.

5. **Affaires et questions diverses**

- Remerciements du Syndicat des Forestiers Privés de l'Yonne pour le prêt du foyer communal le vendredi 17 septembre, qui leur a permis de faire leur assemblée générale dans de bonnes conditions
- Suite à l'information passée dans le dernier compte-rendu, concernant le transfert de la compétence eau et assainissement, bien entendu le Maire et le Conseil Municipal se battront tant que possible pour ne pas transférer la compétence et éviter une augmentation des tarifs pour les administrés
- Plusieurs plaintes dont une envoyée par recommandé, ont été reçues à la Mairie concernant la présence de chardons des champs. Il est rappelé que la destruction des chardons des champs est obligatoire dans l'Yonne. Un exploitant a d'ailleurs été contacté par un premier courrier le 19 juillet

et un second en recommandé le 10 septembre en ce sens. La DDT a été destinataire d'une copie des courriers.

- UFO STREET 89 organise une journée d'activités gratuites pour les jeunes de 11 à 17 ans (passe sanitaire obligatoire à partir de 12 ans) à Carisey le jeudi 28 octobre. Les Chéutains y seront les bienvenus. Le flyer est consultable dans le tableau d'affichage vers la Mairie, le site internet et sur Panneapocket.
- Un diagnostic de territoire de la Communauté de Commune Serein et Armance, concernant la santé, a été fait. Vous pouvez consulter la présentation de celui-ci sur le site internet de la Mairie.
- Un petit rappel des consignes de tri est disponible sur le site internet de la Mairie ainsi que sur Panneapocket. Merci d'être vigilant pour le bien-être de tous !

La séance est levée aux environs de 20h30



Le Maire,

Maurice HARIOT